

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU À LA CAAS DU 22 JUIN 2026

Mesdames, Messieurs les membres de la CAAS,

La FSU tient tout d'abord à souligner les avancées obtenues ces dernières années en matière d'action sociale dans notre académie. La création de l'ASIA « Frais de justice liés à la séparation », le relèvement du plafond du quotient familial pour l'accès aux ASIA ainsi que les efforts réalisés pour améliorer le traitement des dossiers constituent des mesures utiles et concrètes pour les personnels. Elles démontrent que le dialogue social et le travail mené au sein de cette instance peuvent déboucher sur des améliorations réelles pour les agents.

Nous accueillons ainsi avec satisfaction le relèvement du plafond du quotient familial à 14 000 euros pour l'attribution des ASIA. Cette évolution répond à une attente forte des personnels confrontés à l'augmentation du coût de la vie et permettra d'élargir l'accès aux aides sociales. Nous serons attentifs au bilan qui pourra être dressé à l'issue de cette première année de mise en œuvre.

La FSU salue également les évolutions apportées à l'ASIA « Frais de justice liés à une séparation ». La simplification des démarches et la possibilité d'un versement en deux fois constituent des améliorations concrètes pour les collègues confrontés à ces situations souvent difficiles. De même, l'allongement du délai de dépôt pour l'aide au départ à la retraite répond à une demande légitime des personnels.

Ces avancées ne doivent toutefois pas masquer la réalité vécue par de nombreux agents et agentes de l'Éducation nationale dans les Alpes-Maritimes. Dans un département où le coût du logement, des transports et plus largement de la vie quotidienne demeure particulièrement élevé, les difficultés financières touchent désormais des catégories de personnels toujours plus nombreuses, notamment les AESH, les AED, les personnels contractuels mais également de nombreux fonctionnaires titulaires dont le pouvoir d'achat continue de se dégrader.

L'examen du bilan 2025 met également en lumière plusieurs points de vigilance.

La forte augmentation des prestations interministérielles, notamment de l'allocation aux parents d'enfants handicapés depuis son ouverture aux AESH, témoigne de besoins croissants. Cette évolution positive ne doit pas se traduire par une diminution des capacités d'intervention de l'action sociale académique.

Par ailleurs, les délais de traitement des dossiers restent une préoccupation importante. Les retards constatés peuvent placer certains collègues dans des situations délicates. La FSU est consciente de l'investissement des services et de l'augmentation constante du nombre de dossiers à instruire et nous espérons que les évolutions engagées, notamment la dématérialisation des procédures et le développement de Colibris, permettront durablement la situation.

Nous soutenons également les efforts entrepris pour mieux faire connaître les dispositifs existants. De nombreuses aides restent insuffisamment connues des personnels alors même qu'elles peuvent répondre à des besoins essentiels. L'amélioration de l'information et de la communication demeure un enjeu majeur afin que chaque agent puisse pleinement accéder à ses droits.

Dans ce contexte, la FSU souhaite poursuivre le travail engagé au sein de cette instance autour de plusieurs orientations qui nous paraissent essentielles :

- le maintien et le renforcement des crédits consacrés à l'action sociale afin que toutes les demandes répondant aux critères puissent être satisfaites ;
- la poursuite de la réflexion sur l'évolution des ASIA afin qu'elles répondent davantage aux besoins actuels des personnels et tiennent compte de l'évolution du coût de la vie dans notre académie ;
- l'amélioration continue de l'information des personnels sur leurs droits et sur les dispositifs existants ;
- le maintien d'un dialogue social de qualité au sein de la CAAS, des groupes de travail et des commissions préparatoires.

Enfin, dans un contexte budgétaire national marqué par de fortes contraintes pesant sur les services publics, la FSU rappelle que l'action sociale ne saurait être considérée comme une variable d'ajustement. Elle constitue un élément essentiel de l'accompagnement des personnels, de l'attractivité de nos métiers et de l'amélioration de leurs conditions de vie.

La FSU continuera à porter toutes les propositions permettant de renforcer les dispositifs existants et d'en créer de nouveaux lorsque les besoins des personnels l'exigeront.